



## RESTAURATION COLLECTIVE

---

### Contacteur la FGTA-FO :

> Nedzynski Rafaël  
Secrétaire général  
Tel. : 01 40 52 85 21  
E-mail : rafaël.nedzynski@fgta-fo.org

Paris, le 16 novembre 2011

## RESTAURATION COLLECTIVE : LA NOUVELLE CLASSIFICATION RECONNAÎT LA POLYVALENCE

Après plus de deux ans de négociations agitées, la FGTA-FO a signé un nouvel accord de classifications dans la restauration collective.

La grille de classifications reprend une méthode basée sur cinq critères classants illustrée par le positionnement de 30 emplois-repères. Plusieurs dizaines d'appellations sont aussi classées sous les différents emplois repères.

La grille comporte neuf niveaux : cinq pour les employés, trois pour les agents de maîtrise et un pour les cadres.

Les salariés qui auront occupé pendant quatre ans de façon régulière un emploi polyvalent pourront à partir du 19 janvier 2014 demander à passer du niveau I au niveau II lors de leur premier entretien professionnel suivant cette date.

Une fonction d'employé polycompétent est aussi créée. Pour y accéder, les employés de restauration de niveau I devront passer un certificat d'aptitude.

L'accord prévoit aussi la création de quatre nouveaux CQP et la généralisation à tous les salariés de la prime de fin d'année équivalente à un mois de salaire minimum pour chaque niveau de la grille.

L'entrée en vigueur de la grille de classifications sera accompagnée de celle d'une nouvelle grille de salaires qui établit des écarts entre niveaux plus importants que ce n'était le cas auparavant.

Tous nos communiqués sont consultables depuis la rubrique « Presse » de notre site internet :

**[www.fgtafo.fr](http://www.fgtafo.fr)**